

MONTANTS COTISATIONS 2026-2027

Vous avez certainement eu connaissance des nouvelles dispositions prises par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) en ce qui concerne les droits d'inscription. Désormais, la FWB réclamera un **droit d'inscription** pour **tous les enfants**, sans distinction d'âge. **Vous trouverez ici les différents montants et les éventuelles exemptions** en fonction de votre statut en septembre 2026.

Le paiement de vos droits d'inscription sera réclamé au moment de votre (ré)inscription, via notre plateforme électronique en ligne.

Les désinscriptions sont possibles jusqu'au 22 septembre inclus moyennant déduction de frais administratifs de 5 €. Au-delà de cette date, plus aucun remboursement ne sera effectué.

Une cotisation donne accès à toutes les disciplines.

MONTANTS SANS EXEMPTIONS

AGES / STATUTS	MINERVAL FWB	ACADEMIE ASBL	TOTAL	Document à fournir
Cours donnés en académie				
Entre 5 et 11 ans (au 31 décembre 2026)	95 €	36 €	131 €	Carte d'identité
Entre 12 et 17 ans (au 31 décembre 2026)	95 €	55 €	150 €	Carte d'identité
18 et + Travailleurs, pensionnés, étudiants hors Communauté Française, ...	237 €	55 €	292 €	Carte d'identité
Cours donnés dans les écoles partenaires Athénée, Collège, Cheratte, Devant-le-Pont, Richelle, Sarolay et Saive				
Entre 5 et 11 ans (au 31 décembre 2026)	95 €	6 €	101 €	Carte d'identité

MONTANTS AVEC EXEMPTIONS

AGES / STATUTS	MINERVAL FWB	ACADEMIE ASBL	TOTAL	Attestation à fournir* (datée de septembre 2026 au plus tôt)
Cours donnés en académie				
Etudiant* : si inscrit dans l'enseignement obligatoire, supérieur ou de promotion sociale organisé ou subventionné par la Communauté française .	95 €	55 €	150 €	Attestation de l'établissement de l'ens. de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, pour adultes ou en alternance (CEFA, organisé ou subventionné par la CF)
Détenteurs de la CARTE PROF	0 €	65 €	65 €	Carte PROF. (Document à télécharger via Mon Espace > Ma Carrière > Profil)
Chômeurs complets indemnisés* (mois de septembre !)	0 €	65 €	65 €	Attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats) (Annexe H4)
A charge d'un chômeur complet indemnisé* (chef de ménage reconnu par l'ONEM) (mois de septembre !)	0 €	65 €	65 €	Attestation de l'ONEM (Annexe H4) + composition de ménage (ce document peut être demandé en ligne sur le site https://ibz.be/fr via la rubrique « Mon dossier »)
Demandeur d'emploi en période de stage d'insertion professionnelle*	0 €	65 €	65 €	Attestation du FOREM (Annexe H3) Attestations d'ACTIRIS (A15 et A23) Attestation VDAB ou de l'ADG
Elève bénéficiant d'un revenu d'intégration*	0 €	65 €	65 €	Attestation du CPAS
A charge d'une personne bénéficiant d'un revenu d'intégration* (chef de famille)	0 €	65 €	65 €	Attestation du CPAS + composition de ménage ce document peut être demandé en ligne sur le site https://ibz.be/fr via la rubrique « Mon dossier »)
Handicapé*	0 €	65 €	65 €	Attestation du SPF Sécurité sociale ou de l'AViQ (Wallonie), du Service PHARE (Bruxelles) ou du VAPH (Flandre)
A charge d'une personne handicapée*	0 €	65 €	65 €	Attestation du SPF Sécurité sociale ou de l'AViQ (Wallonie), du Service PHARE (Bruxelles) ou du VAPH (Flandre)+ composition de ménage. Ce document peut être demandé en ligne sur le site https://ibz.be/fr via la rubrique « Mon dossier »)

Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM).	0 €	65 €	65 €	Document officiel de la mutuelle attestant le statut BIM - Annexe H7
Pensionné sous statut GRAPA*	0 €	65 €	65 €	Attestation du Service fédéral des pensions
3ème membre d'une même famille inscrit	0 €	65 €	65 €	Preuve des inscriptions et des paiements des 2 élèves les plus âgés + composition de ménage (ce document peut être demandé en ligne sur le site https://ibz.be/fr via la rubrique « Mon dossier »)
Minerval payé dans un autre établissement de l'ESAHR* (autre académie ESAHR)	0 €	65 €	65 €	Attestation de l'établissement de l'ESAHR (Annexe H5)
Inscrit en humanités artistiques dans l'ESAHR*	0 €	65 €	65 €	Attestation de l'établissement d'ens. secondaire fréquenté
Inscrit dans l'enseignement second. artistique de transition ou qualification du secteur 10* : Beaux-Arts, groupes : Arts et sciences, Arts plastiques ou Danse	0 €	65 €	65 €	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (Annexe H6 uniquement)
Inscrit dans l'enseignement secondaire technique de transition ou de qualification ou dans l'enseign. prof. du secteur 6* : Arts appliqués, groupes : Arts déco, Arts graph., Audio. ou Orfèvrerie	0 €	65 €	65 €	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (Annexe H6 uniquement)

Les attestations doivent nous parvenir **pour le 30 septembre** au plus tard.
Sans ce document, nous serons contraints de vous réclamer la différence.

A transmettre au secrétariat ou par mail à contact@academievisé.be